



Communiqué

Rassemblement MONOPRIX ROQUETTE

Vendredi 27 juin 2014

A partir de 12 h30

La direction de Monoprix engage contre Akila Diagne, déléguée CGT, une procédure de licenciement avec mise à pied immédiate.

C'est sur une demande d'embauche de personnel pour les soldes, faite par Akila DIAGNE que la directrice a décidé d'engager une procédure de licenciement contre elle et de la mettre à pied !

Il faut savoir que depuis qu'elle dirige ce magasin, la directrice a supprimé 10 postes d'employés (caisse, manutention), soit 12 % du personnel et il y a 7 fois moins d'embauche en CDD. Par contre, le personnel encadrant a presque doublé ! Les conditions de travail pour le personnel employé sont devenues insupportables ! En préparation des soldes, les employés ne peuvent faire face ! C'est la raison pour laquelle Akila, dans le cadre de ses mandats syndicaux, a demandé de l'embauche pour faire face aux soldes !

L'US CGT Commerce de PARIS et le SPACS appellent à la solidarité pour protester contre la répression syndicale féroce organisée par la direction de ce Monoprix contre les délégués CGT de cette entreprise !

La CGT DEMANDE

- L'arrêt de la demande de licenciement contre Akila DIAGNE
- L'embauche de personnel chez les employés pour améliorer les conditions de travail et de service à la clientèle

Vendredi 27 Juin 2014, rassemblement à partir de 12 h 30,

devant le magasin,

166, avenue Ledru Rollin 75011

PARIS – métro Voltaire

Paris le 26 juin 2014

Contact :

Mathé PODEVIN : 06.60.20.29.01